

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 17 octobre 2025

N°	Ordre du jour	Décision du conseil
2025/16	ADHESION DE VICQ SUR BREUIL LE SIAP DE NEXON AU VBG	Adoptée.
2025/17	APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT	Adoptée.
2025/18	NOEL DES ENFANT ET COLIS AUX AINES 2025	Adoptée.
2025/19	AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CADRE SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONN2E CHEMAIN DE MONTAIGNE.	Adoptée
2025/20	MODIFICATION BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT	Adoptée
2025/21	PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CLASSE DE MER DE L'ECOLE DE FLAVIGNAC	Adoptée

Le Maire  
Gérard CHAMINADE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025 / 16 - SÉANCE du 17 octobre 2025

ADHESION DE LA COMMUNE DE VICQ SUR BREUIL ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE NEXON AU SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE

Date de la convocation : le 06 octobre 2025

Date d'affichage : le 06 octobre 2025

Le 17 octobre 2025, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants 06 Procuration 01 absents 03

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Jérémie CABIROL, Patrick ROUGERIE.

**ABSENT** : avec procuration Patrick LEBEDEL

**ABSENTS** : Gérard BORDE, . Gwladys LAVAUD, Rachel BOISSOU.

**Secrétaire de séance : LACOURARIE Bernadette**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune de VICQ sur BREUIL et le SIAEP de NEXON ont demandé leur adhésion au Syndicat Vienne Briance Gorre pour le transfert de compétence de la gestion de l'eau potable et demandent d'étudier les meilleures conditions pour lisser l'impact de la nouvelle tarification suite au transfert.

Vu l'étude d'incidence réalisée par les services du Syndicat Vienne Briance Gorre,

Vu les statuts du Syndicat et, notamment l'article 1, relatif au périmètre du territoire syndical,

Vu la délibération 2025/22 du Syndicat Vienne Briance Gorre en date du 01 juillet 2025

Vu la délibération 2025/21 du Syndicat Vienne Briance Gorre en date du 01 juillet 2025

Vu la délibération 2025/20 du Syndicat Vienne Briance Gorre en date du 01 juillet 2025

Considérant que conformément à l'article L.5211 du CGCT, il convient pour chaque membre du syndicat, de se prononcer sur cette modification des statuts.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces demandes d'adhésion à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce à l'unanimité, pour le transfert de la compétence de la gestion de l'eau potable la commune de VICQ sur BREUIL et du SIAEP de NEXON à compter du 1er janvier 2026.

Transmis à la Préfecture le 20 octobre



Le Maire Gérard CHAMINADE

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus

Pour copie conforme en Mairie.



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025 / 17 - SÉANCE du 17 octobre 2025

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Date de la convocation : le 06 octobre 2025

Date d'affichage : le 06 octobre 2025

Le 17 octobre 2025, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants 06 Procuration 01 absents 03

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Jérémie CABIROL, Patrick ROUGERIE.

**ABSENT** : avec procuration Patrick LEBEDEL

**ABSENTS** : Gérard BORDE, . Gwladys LAVAUD, Rachel BOISSOU.

**Secrétaire de séance : LACOURARIE Bernadette**

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 2224-5 du CGCT prévoit, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D-2224-5 du CGCT, le rapport et sa délibération sont transmis au Préfet et au système d'information SISPEA.

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire précise enfin, que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service public de l'eau et de l'assainissement. Il propose au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Après avoir pris connaissance de son contenu, le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Transmis à la Préfecture le 20 octobre 2025

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus

Pour copie conforme en Mairie.



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025 / 18 - SÉANCE du 17 octobre 2025

NOEL DES ENFANTS ET COLIS AUX AINES 2025

Date de la convocation : le 06 octobre 2025

Date d'affichage : le 06 octobre 2025

Le 17 octobre 2025, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants 06 Procuration 01 absents 03

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Jérémie CABIROL, Patrick ROUGERIE.

**ABSENT** : avec procuration Patrick LEBEDEL

**ABSENTS** : Gérard BORDE, . Gwladys LAVAUD, Rachel BOISSOU.

**Secrétaire de séance : LACOURARIE Bernadette**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une action sociale envers les aînés et les enfants de la commune est de nature à conserver les liens sociaux avec cette catégorie d'habitants.

Par ailleurs, l'acquisition de colis gourmands pour les habitants de la commune de 70 ans et plus, de présents pour les enfants de moins de 13 ans, est parfaitement possible et souhaitable.

Aussi, monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer et se prononcer sur l'opportunité de cette action sociale.

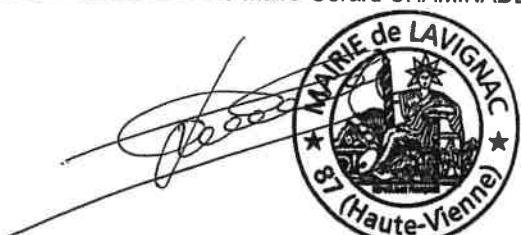
Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité :

- D'acquérir des colis pour les aînés d'un montant individuel maximum de 35 € et d'en assurer la distribution.
- D'acquérir des présents pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, d'un montant individuel maximum de 35 €.
- D'organiser une animation enfantine pour un montant maximum de 300 €.
- D'organiser le Noël des enfants le samedi 13 décembre 2025.

Transmis à la Préfecture le 20 octobre 2025

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025 / 19 - SÉANCE du 17 octobre 2025

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CADRE SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE -CHEMIN DE MONTAIGNE-

Date de la convocation : le 06 octobre 2025

Date d'affichage : le 06 octobre 2025

Le 17 octobre 2025, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants 06 Procuration 01 absents 03

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Jérémie CABIROL, Patrick ROUGERIE.

**ABSENT** : avec procuration Patrick LEBEDEL

**ABSENTS** : Gérard BORDE, . Gwladys LAVAUD, Rachel BOISSOU.

**Secrétaire de séance** : LACOURARIE Bernadette

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que par délibération 2024/11 en date du 05 avril 2024 le Conseil a approuvé à l'unanimité l'inscription du chemin, dit de la Roussille, au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (GR chemin de Montaigne).

Vu les délibérations des commissions permanentes du Conseil départemental en date du 1er juillet 2025, portant inscription d'itinéraires PDIPR.

Monsieur le Maire, après avoir invité l'assemblée à prendre connaissance de la dite convention, demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention cadre transmise par le Conseil départemental, relative au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

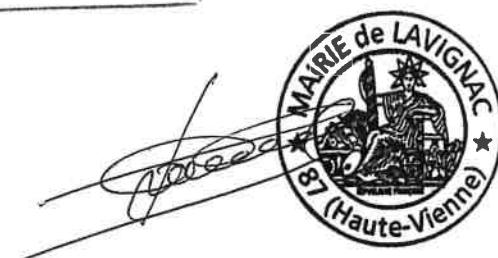
Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention cadre évoquée ci-dessus à .

Transmis à la Préfecture le 20 octobre 2025



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus

Pour copie conforme en Mairie.



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025 / 20 - SÉANCE du 17 octobre 2025

MODIFICATION BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT

Date de la convocation : le 06 octobre 2025

Date d'affichage : le 06 octobre 2025

Le 17 octobre 2025, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants 06 Procuration 01 absents 03

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Jérémie CABIROL, Patrick ROUGERIE.

**ABSENT** : avec procuration Patrick LEBEDEL

**ABSENTS** : Gérard BORDE, . Gwladys LAVAUD, Rachel BOISSOU.

**Secrétaire de séance : LACOURARIE Bernadette**

Monsieur le Maire indique au conseil que le budget assainissement section investissement et section d'exploitation, nécessitent des ajustements de crédits.

Aussi, il propose de modifier les lignes budgétaires, comme indiqué dans le tableau ci-dessous et, demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité de ces modifications.

Budget assainissement investissement			
Crédits en diminution		Crédits en augmentation	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
1641	0,17	13911	0,17
Budget assainissement fonctionnement			
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
617	1000	673	1000

Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour effectuer les modifications ci-dessus.

Transmis à la Préfecture le 20 octobre 2025

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus. **DU 23 OCT. 2025**  
DE LA HAUTE-VIENNE

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2025 / 21 - SÉANCE du 17 octobre 2025

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CLASSE DE MER DE L'ECOLE DE FLAVIGNAC

Date de la convocation : le 06 octobre 2025

Date d'affichage : le 06 octobre 2025

Le 17 octobre 2025, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants 06 Procuration 01 absents 03

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Jérémy CABIROL, Patrick ROUGERIE.

**ABSENT** : avec procuration Patrick LEBEDEL

**ABSENTS** : Gérard BORDE, . Gwladys LAVAUD, Rachel BOISSOU.

**Secrétaire de séance : LACOURARIE Bernadette**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Directeur de l'école de Flavignac, dans laquelle un certain nombre d'enfants de la commune sont scolarisé, sollicite une participation financière de notre commune à l'organisation de la classe de mer qu'il organise au cours de l'année 2026.

Monsieur le Maire propose qu'une participation financière à hauteur de cent cinquante euros soit attribuée à l'amicale laïque de Flavignac pour contribuer au financement de cette opération.

Pour cela, il demande au conseil de délibérer sur cette opportunité de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- décide à l'unanimité de participer à hauteur de cent cinquante euros au financement de la classe de mer organisée par le Directeur de l'école de Flavignac.
- Dit que la somme de cent cinquante euros, sera versée à l'amicale laïque de Flavignac.

Transmis à la Préfecture le 20 octobre 2025

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

